

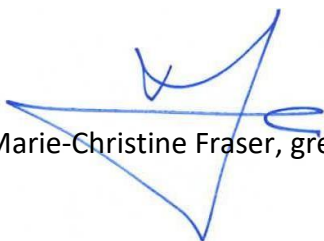
**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2020-315**  
**RÈGLEMENT D'EMPRUNT DE 136 300 \$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU**  
**MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE**  
**ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TECQ 2019-2023**

Prenez avis qu'à la séance ordinaire du 7 décembre 2020, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

« Règlement d'emprunt de 136 300 \$ afin de financer la subvention du Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire accordée dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 »

Ce règlement entrera en vigueur le jour de leur publication, soit le 20 janvier 2021, et ce, conformément à la Loi.

Donné à Val-des-Sources, Québec, le 20 janvier 2021.



Me Marie-Christine Fraser, greffière